

Le Saint Pie



Bulletin d'information de la Mission Catholique Saint Pie X
 Numéro 165 - Juillet - Août 2008
 Paraît le dernier dimanche du mois - 200 FCFA le numéro

Le point sur la question de la Messe

Voici dans ce numéro double, la transcription de la conférence donnée aux fidèles par Mgr Fellay, Supérieur Général, le 18 avril 2008, à la Mission. La défense de la Tradition catholique nécessite d'apprécier la situation présente. Cette conférence y aide.

Le Pape a remis à l'honneur la Liturgie traditionnelle ; elle revient dans des églises et même dans des cathédrales. Alors quelque catholique pressé peut conclure que, cette fois, la Tradition a gagné. Donc, inutile de s'afficher encore traditionaliste, de fréquenter encore St Pie, pour être ensuite indexé comme excommunié, schismatique etc. Mais c'est manquer de clairvoyance.

La Tradition ne se limite pas à la Liturgie dont la messe est le centre. La Liturgie est l'expression de la Foi. Défendre la Tradition c'est défendre la Foi attaquée par les erreurs du Concile Vatican II duquel est née l'«Eglise Conciliaire ». Tant que la Hiérarchie Catholique se confiera à ces erreurs, toute restauration de la Liturgie, si bonne et heureuse soit-elle, restera largement infructueuse. Bien plus, sans le retour à la Foi authentique, cette restauration devient un piège pour les imprudents. Contents de revoir la messe traditionnelle dans les paroisses, ceux-ci en les fréquentant à nouveau, risquent d'y entendre la

prédication conciliaire de l'œcuménisme, de la liberté religieuse, de la collégialité et du libéralisme, poisons mortels pour la Foi. Or mettre volontairement sa Foi en danger par des erreurs mortelles, est un péché. Donc celui qui comprend l'enjeu du combat de la Foi, demandera fermement à ses prêtres et par eux, aux évêques et au Pape, d'accepter une discussion doctrinale de Vatican II.

La Fraternité St Pie X réclame cette discussion avant des « conclusions pratiques ».

Pour cette raison, est impossible un « retour pratique » dans des paroisses où est célébrée à nouveau la messe traditionnelle tant que la prédication est imprégnée des erreurs conciliaires ou, au mieux, manque de les dénoncer par un silence complice. En 1988, Monseigneur Lefebvre a dit : « Ce n'est pas la messe qui nous oppose, c'est la doctrine ».

Pénitence et sanctification par la fidélité aux devoirs d'état, fréquentation des sacrements, chapelet quotidien en croisade de supplication pour le Pape, les évêques et les prêtres, voici les puissants moyens à la portée de tous afin d'obtenir de Notre Dame de l'Assomption, Gardienne de la Foi, le triomphe de la Tradition Catholique.

Père Patrick DUVERGER



CONFÉRENCE DE MGR FELLAY :

L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE NOUS RENSEIGNE



PAGE 2 & 3

APRÈS VATICAN II



PAGE 4 & 5

APRÈS LE MOTU PROPRIO



PAGE 6 & 7

UNE SITUATION TRÈS COMPLIQUÉE



PAGE 8 & 9

LE PROBLÈME DE L'EXCOMMUNICATION

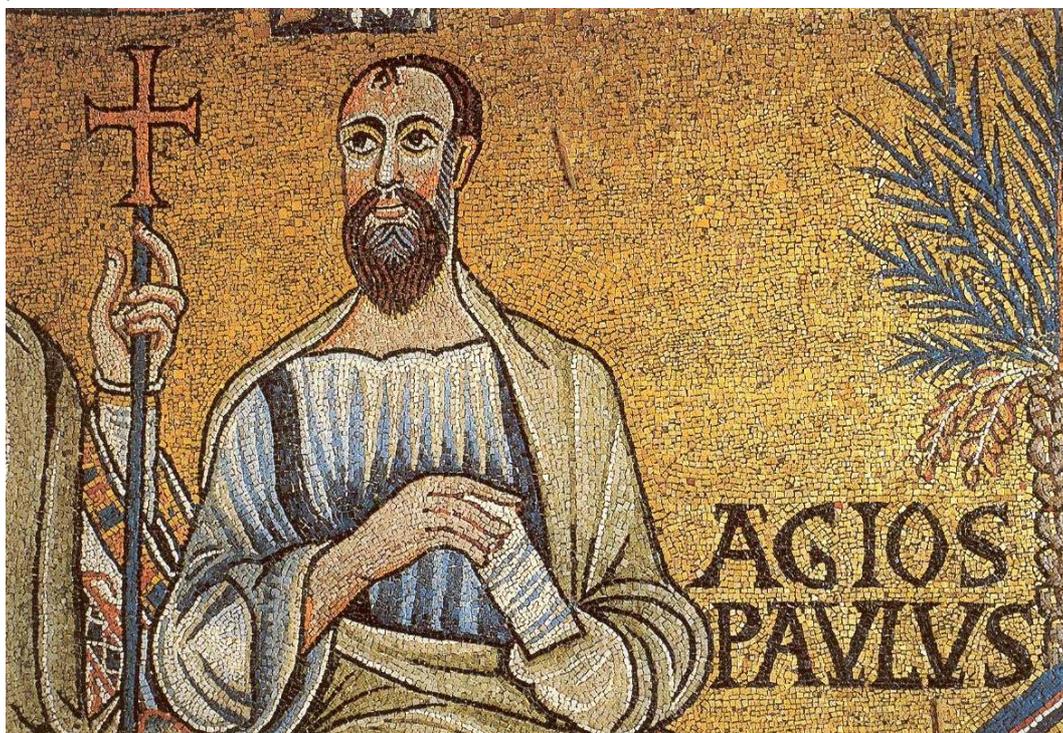


PAGE 10 & 11

Compte rendu de la conférence de S. E. Monseigneur Bernard FELLAY Supérieur Général de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X Le vendredi 18 avril 2008 à la Mission Saint Pie X

Le mystère de l'incorporation des baptisés.

Ce mystère de l'incorporation au Corps Mystique du Christ par le baptême, est le fondement de notre intérêt à la situation de l'Église et de sa Tradition. Par le baptême nous sommes membres du Corps Mystique, selon St Paul « *chair de sa chair et os de ses os* ». Dans l'Église comme dans le corps humain, quand un membre a mal, tout le corps a mal. Il est donc du plus grand intérêt pour le catholique de savoir comment va la Tête ; car la Tête, à savoir le Pape, conduit tout le Corps.



L'Histoire de l'Église nous renseigne.

L'Histoire nous apprend que le Corps Mystique, rarement, très rarement, peut avoir mal à la Tête, celle qui est visible, à savoir le Pape car la Tête invisible, le Christ, est parfaite et toujours en santé. Ainsi dès les débuts, St Pierre, premier Pape, a failli en reniant le Christ.

Plus tard St Paul s'opposera vigoureusement à la décision de Saint Pierre d'imposer le fardeau du Mosaisme aux chrétiens venus du paganisme.

Au temps de l'Arianisme, le Pape Libère¹ signera une profession de foi semi arienne. Il excommuniera St Athanase d'Alexandrie², fidèle au Credo catholique, lequel avait continué de sacrer des évêques catholiques, malgré le Pape.

L'infaillibilité du Pape n'est pas remise en question.

Définie au concile Vatican I, le dogme de l'infaillibilité pontificale est précis.

Le Pape Honorius³ favorisera l'hérésie à tel point qu'après sa mort, sous le Pontificat de St Léon II⁴, Honorius sera jugé, condamné, ses restes exhumés, brûlés et jetés dans le Tibre. Ces quelques faits de l'Histoire antique de l'Église disent assez que la Tête, le Pape, peut se tromper.

N.B. : les titres et les notes sont de la rédaction.

Notes :

1 : Pape de 352 à 366.

2 : Mort le 2 mai 373.

3 : Pape de 625 à 638.

4 : Pape de 681 à 683.

Cette infaillibilité du Pape est garantie par le St Esprit au service de la Tradition ; Vatican I a clairement défini que le Saint Esprit a été promis au successeur de Pierre, non pour communiquer des vérités nouvelles, mais pour transmettre fidèlement et conserver saintement le dépôt sacré de la Révélation divine close à la mort du dernier Apôtre.

Car la fonction du Pape est de transmettre et de défendre cette Révélation divine, appelée aussi Dépôt de la Foi, reçue du Christ par les apôtres et close à la mort du dernier d'entre eux, Saint Jean.

Le Pape et lui seul, est apte à décider d'user ou non de l'assistance du St Esprit. Il engage toute sa liberté. Pour en user, quatre conditions indissociables doivent être réunies :

- (1) Il s'adresse à toute l'Église,
- (2) avec toute l'autorité de Pasteur et de Chef suprême,
- (3) ayant la volonté d'imposer comme vérité certaine,
- (4) une conclusion touchant immédiatement à la Foi ou aux Mœurs. Le Pape Jean Paul II a usé du charisme de l'infaillibilité trois fois au cours de son long pontificat : à propos de l'incapacité des femmes à devenir prêtre, pour condamner l'avortement et un peu plus tard l'euthanasie.

Or le Concile n'a jamais noté comme infaillible le moindre de ses enseignements. Donc le Concile Vatican II ne peut pas avoir maintenant plus d'autorité qu'il ne s'en est donné lui-même : il est pastoral, non doctrinal. Ses enseignements sont infaillibles quand ils rappellent les dogmes catholiques déjà enseignés dans la Tradition de l'Église.

Le Concile Vatican II : grand malheur dans l'Église.

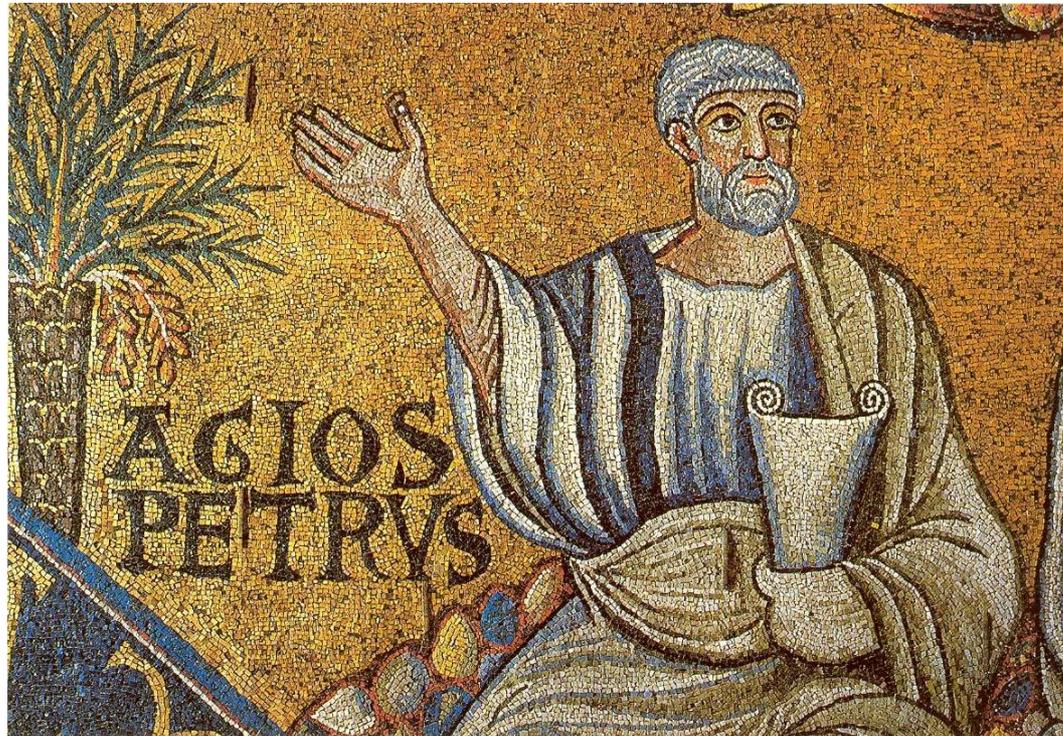
Le concile Vatican I n'a jamais été achevé ; il fut interrompu en 1870 et jamais repris. Successivement Pie XI et Pie XII

nouvelle, le Progressisme et ses théologiens. Cependant, ni les auteurs ni leurs œuvres ne sont condamnés explicitement, mais la réalité des erreurs est démasquée dans un langage cependant plus atténué que dans Pascendi ; la progression du mal dans les mentalités et dans l'Église est déjà grande. Ensuite certains de ces théologiens progressistes sont condamnés, interdits d'enseignement, évincés et leurs ouvrages indexés. Tels sont Teilhard de Chardin, Henri de Lubac⁵, Yves Congar⁶, John Courtney Murray (père de la liberté religieuse), Karl Rahner (soupçonné par le Saint Office, il doit remettre à Rome, tous ses écrits avant publication),

etc. Ces noms sont fameux car ce seront les grands noms du Concile : en dix ans, de condamnés ils deviennent des héros, c'est étrange ! Le 25 janvier 1959, dix ans à peine après Humani Generis, contre toute attente, Jean XXIII annonce son intention de convoquer le Concile.

Il laisse entrer comme experts chargés d'assister Évêques et Cardinaux, ces mêmes théologiens. A l'occasion d'une réunion de la Commission Centrale Préparatoire au Concile,

pour établir la liste des experts, un Évêque membre de cette Commission s'étonnera de ce que la liste proposée comporte de tels noms, contrairement au règlement qui stipulait qu'aucun théologien ayant fait l'objet d'une condamnation ne saurait être choisi. Le Président de la Commission, Préfet de la Sacrée Congrégation



A propos de l'autorité du Concile Vatican II

Le Concile Vatican II a clairement manifesté sa volonté de donner à ses enseignements un caractère pastoral et non pas doctrinal. Quand la question de l'infaillibilité a été posée par les Pères conciliaires au secrétariat du Concile, le secrétaire, le Cardinal Pericle Felici a répondu que serait tenu pour infaillible dans le Concile ce que ce même Concile déclarerait comme tel.

ont consulté leur entourage cardinalice sur l'opportunité de reprendre le Concile interrompu.

L'avis fut catégorique : « Très St Père, vous perdrez le contrôle du Concile ». Les deux pontifes se rangèrent à cet avis. En 1950, moins de cinquante ans après la dénonciation et la condamnation du Modernisme par St Pie X dans l'encyclique Pascendi Dominici Gregis, Pie XII, dans une encyclique majeure, Humani Generis, renouvelle cette action contre la théologie

Notes :

5 : Dans son ouvrage : « Surnaturel »

6 : Dans son ouvrage : « Vraie et fausse réforme dans l'Église »

du Saint Office, le Cardinal Ottaviani, prendra à part cet évêque, et cet évêque était Mgr Lefebvre, pour lui dire : « C'est le Patron (le Pape) qui le veut ainsi ». Illustration de l'incohérence, fruit du libéralisme, qui allait dominer les années à venir ; celui qui ratifie le règlement en un sujet aussi grave, est celui là même qui passe outre..

Plusieurs de ces théologiens condamnés avant le Concile seront faits Cardinaux après le Concile, à cause de « leur éminente théologie » ; ainsi en fut-il de Henri de Lubac, de Yves Congar, de Urs Von Balthasar qui mourra deux jours avant de recevoir le chapeau de Cardinal.

Plus tard, sera mise en place la Commission Internationale de Théologie, voulue par le Pape Paul VI. Alors la revue très progressiste ICI (Informations Catholiques Internationales), publie la liste des 30 membres de cette commission. Certains noms sont annotés, comme d'un titre de gloire, de la mention « suspect du St Office ». Parmi ces noms, on lit Henri de Lubac, Yves Congar, Urs Von Balthasar, Karl Rahner, Joseph Ratzinger... C'est un fait historique ; c'est l'Histoire ! Il faut ouvrir les yeux ; ce sont les faits, pas toujours faciles à expliquer !

Après Vatican II

L'aggiornamento⁷ voulu pour l'Église par les Papes Jean XXIII et Paul VI aurait dû être le succès du Concile Vatican II. On s'était réjoui de voir fleurir un véritable printemps dans l'Église où aurait dû souffler un vent de fraîcheur. Le constat fut amer ; Paul VI en viendra à parler « d'une tourmente, d'une

tempête sans précédent qui a soufflé sur l'Église ; la fumée de Satan, par quelques fissures, s'est introduite dans le Temple de Dieu ; d'une autodestruction ».

Ces paroles nous glacent ; ce n'est pas nous qui le disons, ce sont eux⁸. Tels sont les faits ; la suite l'a encore confirmé. Ainsi, par exemple, dans le diocèse de Chartres en France, il y a deux ans, on a vu un curé de 84 ans ayant pour vicaire un prêtre de 65 ans en charge de 92 communes soit 45000 âmes ; c'est sans doute un record ! Le diocèse de Bourges possédait 550 paroisses, réduites aujourd'hui à 60 ; les clochers sont toujours là, eux ! Les églises se vident, la foi n'est plus transmise ;

les hommes deviennent des païens ; le catéchisme, dans toute cette chrétienté, se perd !

Ce sont les fruits, les résultats de ce nouvel esprit qui s'est introduit au Concile.

La réaction de Monseigneur Lefebvre.

Avant puis pendant le Concile et enfin jusqu'à sa mort, Monseigneur Lefebvre réagit. Il dénonce la cause principale du désastre : les erreurs contenues dans le Concile Vatican II et appliquées depuis dans l'Église. Il défend la Tradition contre l'envahissement du progressisme. Au cœur de cette réaction, la Liturgie est en jeu.

Notes :

7 : Aggiornamento (mot italien : « mise à jour. ») Expression employée par le Pape Jean XXIII pour définir la mission du Concile Vatican II : mettre à jour l'Église pour qu'elle soit en phase avec les évolutions du monde moderne...

8 : Et 40 ans plus tard, le Vendredi Saint 2005, le Cardinal Ratzinger, à quelques semaines de devenir Benoît XVI, parlera de l'Église comme d'une barque prête à couler.



Le Pape Paul VI

C'est l'acte par lequel on rend à Dieu le culte public qui lui est dû : Sacrifice de la Messe et Sacrements. Après le Concile, on a fait une Nouvelle Messe⁹ qui correspondait au nouvel esprit inspirant les réformes du Concile ; il y a une parfaite harmonie entre cette Nouvelle Messe et les erreurs du Concile. Ce fut alors la bataille liturgique pour refuser le N.O.M. et laisser à la Messe Traditionnelle¹⁰ son existence. La persécution fit rage ; la messe traditionnelle fut abusivement déclarée interdite ; le N.O.M. reconnu comme la seule messe de l'Église¹¹.

Benoît XVI et le Motu Proprio.

Le 7 juillet 2007, Benoît XVI publie la Lettre Apostolique Motu Proprio « Summorum Pontificum » sur l'usage de la Liturgie romaine antérieure à la réforme de 1970. Ce texte est une initiative personnelle du Pape, comme l'indique l'expression latine « motu proprio ». C'est un acte de grand courage de la part du Pape. C'est un vrai miracle, vu le contexte de sa promulgation. Le Pape a manifesté sa volonté expresse d'un retour de l'Église vers sa Tradition liturgique.

matière de la Liturgie. Donc en pareil cas, normalement, l'ancienne loi est abrogée c'est à dire supprimée et remplacée par la nouvelle. Or ces lois s'opposent : le problème s'en trouve compliqué.

Un exemple aidera à comprendre : Jules César, Empereur de Rome, avait ordonné que sur la route, on roulerait à gauche. Dix neuf siècles plus tard, l'empereur Napoléon, décida que la conduite serait à droite. Par cette décision, la loi précédente, celle de Jules César était abrogée c'est à dire supprimée et remplacée par la nouvelle.

Notes :

9 : Le « Novus Ordo Missae » (N.O.M.) dite Messe de Paul VI ou Nouvelle Messe a été fabriqué de toutes pièces, en 1969, par le Père Annibal Bugnini, avec la participation de six pasteurs protestants. Elle fut imposée, sans discussions à toute l'Église, dès 1970.

10 : La Messe Traditionnelle, dite Messe de St Pie V ou Messe de Toujours a été élaborée, de manière progressive et homogène, tout au long des premiers siècles de l'Église. En 1570, le Pape St Pie V a codifié de manière exacte cette Messe. Par la suite, quelques modifications furent apportées ; les dernières datent du Pape Jean XXIII, en 1962. Ce qui, aujourd'hui, fait appeler cette messe, la Messe « selon le rite du Bienheureux Jean XXIII ».

11 : Le pape Paul VI, dans son discours au Consistoire le 24 mai 1976, proclamait sans ambages : « C'est au nom de la Tradition elle-même que Nous demandons à tous Nos fils et à toutes les communautés catholiques de célébrer avec ferveur et dignité les rites de la liturgie rénovée. L'adoption du nouvel Ordo Missae n'est certainement pas laissée à la libre décision des prêtres ou des fidèles. (...) Le nouvel Ordo a été promulgué pour prendre la place de l'ancien. »

12 : Abroger : action légale pour annuler une loi et lui retirer sa force d'obligation ; abolition ou révocation.



Monseigneur
Lefebvre

Imaginons que Napoléon eût déclaré que l'ancienne loi (conduite à gauche) resterait valable de manière extraordinaire ! On aurait eu l'anarchie et beaucoup d'accidents ! Eh bien, ce que le bon sens condamne d'évidence dans la vie pratique est devenu la norme dans la Liturgie de l'Église !

Alors pour éviter l'anarchie, le Motu Proprio pose une distinction bien maladroite. Elle ne durera pas. Il est expliqué qu'il y a un seul rite dans l'Église sous deux formes, l'une ordinaire : le Nouvel Ordo Missae et l'autre extraordinaire : le rite du Pape Jean XXIII.

Quoiqu'il en soit de cette distinction regrettable, le Motu Proprio opère un changement radical. L'état de droit est affirmé : la messe ancienne n'est plus un privilège¹³, objet d'une permission comme le prévoyait l'indult de 1984 ; elle est un droit pour tout prêtre dans toute l'Église. Pour une raison bien fondée de discipline, l'exercice de ce droit est soumis à la vigilance du Curé qui « accueillera volontiers » la demande d'un groupe de fidèles. L'Évêque « est instamment prié d'exaucer leur désir ». Ni l'évêque ni le curé ne peuvent interdire la célébration de cette messe. Jamais dans le texte du Motu Proprio, on ne lit que la Messe traditionnelle peut être interdite. Elle est toujours légitime et il n'y a aucune permission à demander, étant sauvegardées l'unité et l'harmonie dans la communauté paroissiale.

L'état de fait après le Motu Proprio.

Le refus de la quasi totalité de l'Épiscopat est flagrant. On est vraiment en guerre dans l'Église¹⁴. « Jamais je n'ai autant souffert dans ma vie que depuis le Motu Proprio » a confié Benoît XVI à quelques proches. Les évêques

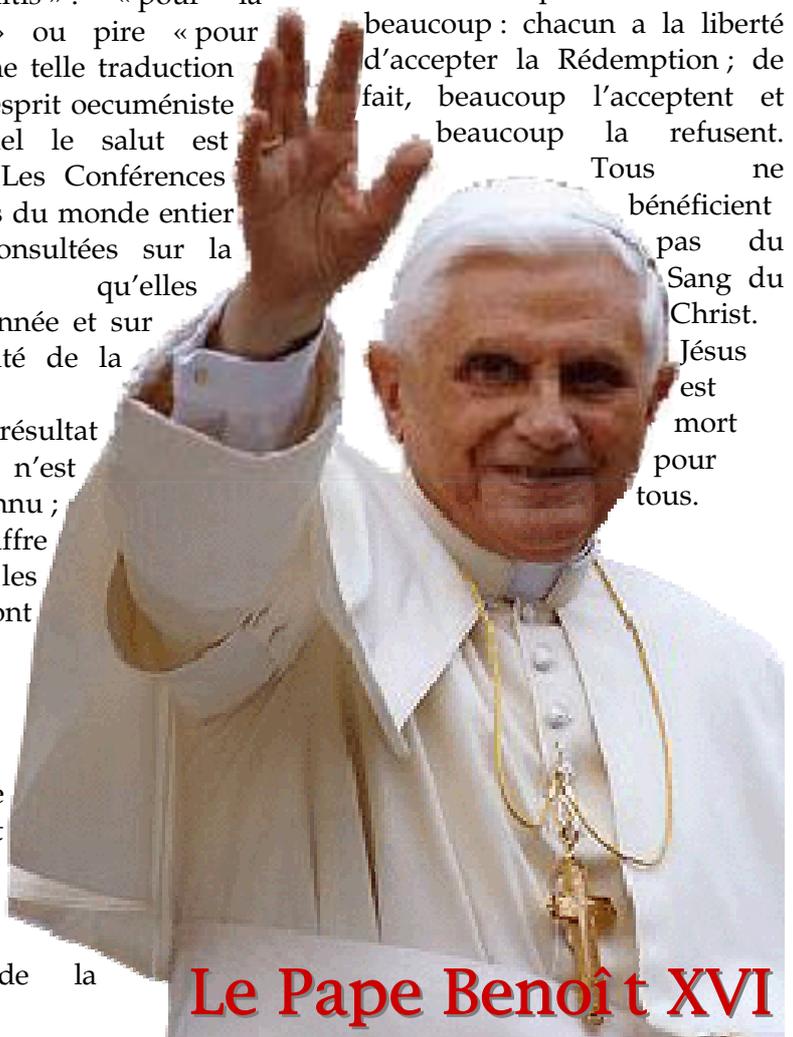
ont fait des pressions incroyables pour empêcher ce Motu Proprio. « Je l'ai fait en conscience » a-t-il dit aussi. Des Évêques allemands en visite ad limina¹⁵ se sont rendus auprès du Cardinal Arinze, Préfet de la Congrégation pour le Culte Divin. Ces évêques qui lui faisaient état de leur refus du Motu Proprio, le Cardinal les approuva en brandissant le missel du N.O.M. : « ça c'est notre bébé ! » dit-il. Le Cardinal responsable de la Liturgie qui fait exactement le contraire de ce que demande le Pape ! C'est fort ! C'est ce qu'on appelle un traître.

Un autre exemple : le « Pro multis ».

Depuis des décennies, à la messe, la traduction des paroles de la consécration du Précieux Sang est faussée, en particulier celle du « pro multis ». La plupart des traductions donnent pour « pro multis » : « pour la multitude » ou pire « pour tous ». Une telle traduction exprime l'esprit oecuméniste pour lequel le salut est universel. Les Conférences épiscopales du monde entier ont été consultées sur la traduction qu'elles avaient donnée et sur l'opportunité de la modifier.

Le résultat définitif n'est pas connu ; voici le chiffre quand les réponses ont commencé d'arriver : trois conférences sur trente cinq avaient répondu favorablement à la révision de la traduction !

A son tour, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi a été consultée ; à l'unanimité, la révision a été refusée par cette Congrégation ! Malgré ces avis contraires, le 17 novembre 2006, le Cardinal Arinze, Préfet de la Congrégation pour le Culte Divin et la Liturgie a écrit à tous les Présidents des Conférences Épiscopales pour les obliger à corriger cette traduction. De nombreuses Conférences Épiscopales réagirent négativement et demandèrent une dispense afin de conserver la mauvaise traduction. Pourquoi un tel refus quasi unanime ? Il ne s'agit pas d'un détail de traduction ; il s'agit d'un problème grave de doctrine. La traduction fausse « pour tous » laisse entendre que tous les hommes sont sauvés ; l'Enfer n'existe pas ou bien il est vide. Le sens exact du « Pro multis » : « pour beaucoup » enseigne que le Sang du Christ, versé pour tous, sera efficace pour le salut de beaucoup : chacun a la liberté d'accepter la Rédemption ; de fait, beaucoup l'acceptent et beaucoup la refusent. Tous ne bénéficient pas du Sang du Christ. Jésus est mort pour tous.



Le Pape Benoît XVI

Mais tous ne sont pas rachetés parce que tous ne le veulent pas, parce qu'ils restent dans leurs péchés, parce qu'ils meurent dans le péché. Et ceux qui meurent dans le péché, tombent en Enfer. Pour eux, le Sang de Jésus est inutile. Dire « pour tous » c'est tromper. Le Pape ordonne de corriger. Une grande majorité d'évêques ne veulent pas suivre. Ils font la guerre au Pape, mais de manière cachée. Ainsi la Conférence Épiscopale Italienne a accepté la correction mais ensuite dans des réunions régionales, les Évêques Italiens se sont donné des instructions pour faire le contraire ! C'est la situation de l'Église. Beaucoup de prêtres voudraient revenir mais ils n'osent pas, car ils tremblent devant les Évêques menaçants.

Les Conférences Épiscopales d'Allemagne, de Suisse, de Pologne, d'Angleterre ont fait des textes qui disent exactement le contraire du Pape sur cette question de la messe.

Le cas des communautés « Ecclesia Dei ».

En France, les Évêques ont été beaucoup plus discrets. En effet, le 11 septembre 2007, ils ont décidé que le Motu Proprio serait appliqué dans les diocèses, mais sans les communautés Ecclesia Dei¹⁶. Ils décidèrent de les expulser de leur diocèse. C'est une conséquence de ce qui s'est passé à Rome depuis 2003. En 2003, plusieurs cardinaux, conscients de la crise dans l'Église ont voulu mettre sur pied une structure pour soutenir le mouvement de la Tradition. Ils étaient partagés entre deux solutions : 1° prendre la Fraternité St Pie X comme colonne vertébrale de cette organisation ; 2° organiser la Tradition sans la Fraternité St Pie X et seulement avec les communautés Ecclesia Dei.

Le Cardinal Ratzinger, devenu Benoît XVI, a travaillé à ce projet. Ce projet consistait à établir dans l'Église, un certain nombre de structures pour permettre l'existence des communautés voulant jouir de la Liturgie Traditionnelle. En 2005, après l'élection de Benoît XVI, les Évêques français reçoivent communication de l'intention de Rome d'installer en France une structure juridique, du genre d'une Administration Apostolique¹⁷, pour toutes les sociétés Ecclesia Dei. Les Évêques réagissent en tollé. Et le Cardinal Ricard, Président de la Conférence Épiscopale déclare qu'une telle solution est inacceptable. Depuis, on assiste en France à une suppression progressive des apostolats diocésains confiés aux communautés Ecclesia Dei, de telle sorte que l'épiscopat reprenne le contrôle de cet apostolat. En particulier la Fraternité St Pierre, voit restreindre de plus en plus son champ d'action, en France surtout : les dessertes de paroisses à Toulon, Lyon, Dijon, Versailles, sont successivement détournées au profit du diocèse. Certains prêtres de cette Fraternité se retrouvent « sans apostolat » ; d'autres quittent la Fraternité Saint Pierre et passent au diocèse.

Pourquoi le Pape veut-il ce retour à la Liturgie Traditionnelle ?

Le Pape Benoît XVI a la conviction que la crise dans l'Église a pour cause première la réforme liturgique des années 70. D'où sa volonté de retour aux livres liturgiques de 1962 : Missel, Bréviaire, Sacrements, Rituel et Pontifical sont remis à l'honneur par le Motu Proprio de 2007. Cet acte est un véritable coup de tonnerre en faveur de la Tradition. Mais le Pape ne peut pas trop parler à cause de l'immense opposition à laquelle il doit faire face.

Notes :

13 : Privilège = loi privée ; prévue pour un petit nombre, dans des circonstances particulières.

14 : Le 8 juillet 2007, à la Repubblica, journal italien, Mgr Brandolini, un liturgiste italien disciple du père Bugnini (lui-même auteur principal de la réforme liturgique), a déclaré : « Aujourd'hui est pour moi un jour de deuil, j'ai un nœud à la gorge et je ne réussis pas à retenir mes larmes. C'est le moment le plus triste de ma vie, comme homme, comme prêtre et comme évêque. C'est un jour de deuil non seulement pour moi, mais pour les nombreuses personnes qui ont œuvré au concile Vatican II ».

15 : Visite ad limina : visite quinquennale que chaque évêque catholique fait au Pape pour lui rendre compte. « Ad limina » signifie en latin « sur le seuil », c'est à dire sur le seuil des Apôtres, sur leur tombeau. Rome, ville du Pape, renferme les tombeaux de Saint Pierre, de Saint Paul et de bien d'autres Apôtres.

16 : Les communautés « Ecclesia Dei » sont des communautés religieuses ou sacerdotales attachées à la liturgie traditionnelle et acceptant la liturgie moderne. Elles jouissent de tous ou de certains aspects de la Tradition Catholique. Elles existent avec l'accord de Rome et quelquefois, des Évêques. Après les Sacres par Mgr Lefebvre en 1988, le Pape condamna ce dernier par la Lettre Apostolique, Motu Proprio, « Ecclesia Dei Afflicta » et offrit aux traditionalistes qui refusaient ces sacres, l'opportunité d'entrer et de conserver leur charisme traditionaliste dans l'Église Conciliaire. C'est par ce nom « Ecclesia Dei » que sont désignées et la Commission Pontificale chargée de cette affaire et les communautés s'y agréant. Parmi elles : La Fraternité St Pierre, l'Institut du Christ Roi Souverain Prêtre, l'Institut du Bon Pasteur, le Monastère du Barroux etc. Leur existence légale dans l'église conciliaire repose sur la condamnation injuste et inique de Monseigneur Lefebvre.

17 : Administration Apostolique : congrégation religieuse ou territoire ecclésiastique relevant immédiatement et directement de la juridiction du Pape.

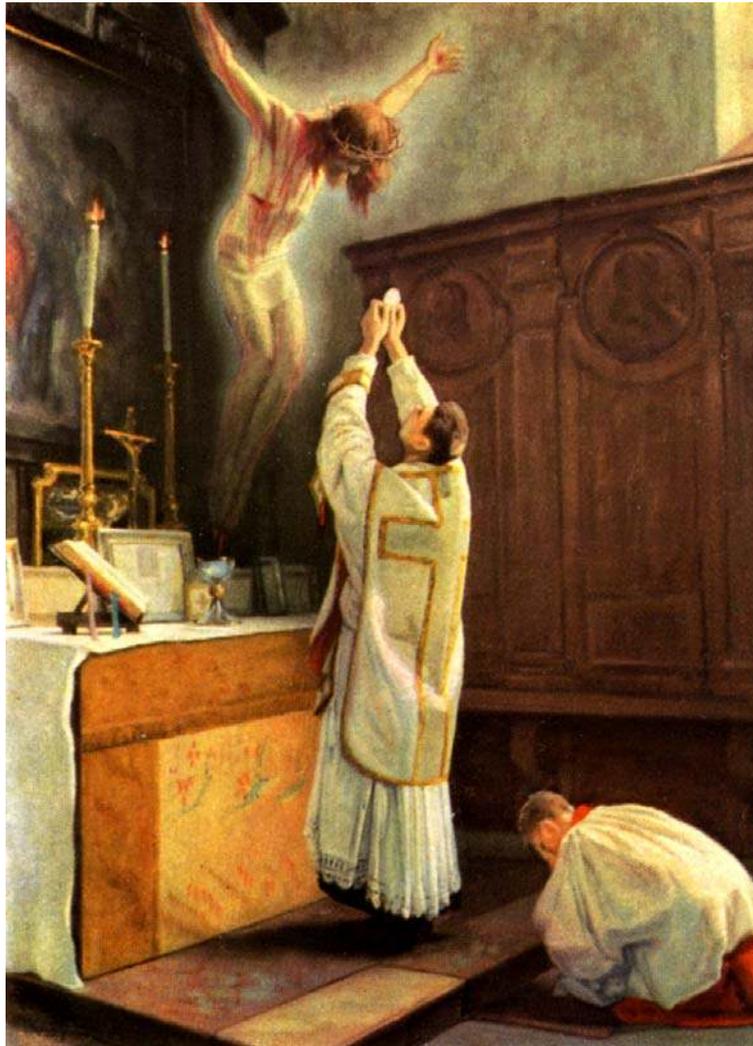
Monseigneur Ranjith¹⁸, secrétaire de la Congrégation pour le Culte Divin et les Sacrements m'a dit : « Nous ne pouvions pas supprimer la nouvelle messe en un seul coup ; il faut plusieurs étapes. » Parmi ces étapes, il cite alors la suppression de la communion dans la main afin de « rendre aussi catholique que possible la nouvelle messe ». Il ajoute : « Pour la supprimer totalement, il faudra une génération ».

Il faut donc bien comprendre que la guerre n'est pas terminée ; il faudra encore beaucoup de travail, de bagarres. Ce Motu Proprio est source d'une très grande joie. On pourrait le surnommer « le décret de mise à mort de la nouvelle messe ». En 1998, le Cardinal Medina proposait : « Aux deux rites de la messe, donnons les mêmes droits, et que le meilleur gagne ! »

Une situation très compliquée

Mais c'est aussi très compliqué. En effet, la Messe Traditionnelle est l'antidote aux erreurs de Vatican II tout comme la Nouvelle Messe est le fruit empoisonné des erreurs conciliaires. Le Pape veut l'ancienne messe mais en même temps, il veut Vatican II. Pour nous, les deux ne vont pas ensemble ; sur ce point on est d'accord avec les Évêques, ceux qui s'opposent au retour de la Tradition : laisser l'ancienne messe, c'est en finir avec le Concile. En effet, jusqu'à Benoît XVI, Traditionalistes et

Modernistes étaient d'accord sur ce point : « Vatican II est en rupture avec le passé de l'Église ; c'est 1789¹⁹ dans l'Église. » Nombreux sont des séminaristes modernes de différents continents à nous dire que dans leur séminaire, l'accès aux sources de la Tradition sont impossibles soit que les bibliothèques en sont vides, soit qu'on ne leur en parle pas ; au contraire, l'Histoire de l'Église et la Théologie commentent à Vatican II.



Une nouvelle définition de l'Église

Or pour le Pape Benoît XVI, il n'est pas possible que l'Église puisse rompre ainsi avec son passé ; donc les nouveautés de Vatican II sont la continuité du passé traditionnel de l'Église ! Et ainsi le 10 juillet 2007, trois jours après le Motu Proprio, la Sacrée Congrégation pour la Doctrine de

la Foi publiait une réponse à des questions pour une meilleure compréhension de la définition de l'Église, donnée par le Concile Vatican II²⁰ : « L'Église du Christ **subsiste dans** l'Église Catholique²¹ ». Tandis que la définition traditionnelle affirme : « L'Église du Christ **est** l'Église Catholique ». Ces deux définitions sont différentes ; elles ne concordent pas. La puissance du verbe « être » permet d'unir identiquement le sujet et l'objet. Ainsi en toute certitude, on

peut inverser le sujet et l'objet et dire : « L'Église Catholique est l'Église du Christ. » Les deux formulations sont absolument vraies et identiques. Tout comme mes deux mains jointes l'une à l'autre sont unies dans une unité et identité très fortes !

Il n'en va pas de même avec la définition que Vatican II donne de l'Église. Le terme « subsistit in » a été proposé par des Protestants, un peu avant le Concile, au théologien expert du Cardinal Joseph Frings, Archevêque de Cologne. Ce théologien expert était Joseph Ratzinger par qui cette expression est entrée dans le langage théologique de l'Église. « Subsistit in » indique

que l'Église du Christ subsiste dans l'Église Catholique. Mais dans cette définition l'inversion du sujet et de l'objet n'est plus possible comme avec l'emploi du verbe être. L'idée nouvelle est que l'une est assimilée à l'autre sans pour autant exclure que d'autres églises puissent être aussi assimilées... Un peu comme ma main droite prenant une forme creuse peut contenir mon poing gauche ;

il n'y a plus identité mais conformité. Ainsi Vatican II donne une autre définition de l'Église, beaucoup moins précise mais assez vague pour ouvrir une porte à l'idée que « l'Église du Christ peut aussi subsister dans les églises séparées ». C'est pour cela que plus tard le Cardinal Walter Kasper, Président de la Commission Pontificale pour l'Unité des Chrétiens, a déclaré que ce terme qui définit l'Église d'après Vatican II est le fondement de l'œcuménisme conciliaire.

C'est pourquoi, dans la ligne de la pensée de Benoît XVI, à savoir que Vatican II est en continuité avec la Tradition, la note du 10 juillet 2007 explique que la définition reste inchangée puisque personne n'a pouvoir de changer la définition de l'Église. Donc on a préféré « subsistit in » parce que ce verbe indique plus parfaitement l'identité de l'Église du Christ avec l'Église catholique (!) et que hors de l'Église catholique, l'Église du Christ est aussi présente dans d'autres églises, dites « églises-sœurs », comme dans les diocèses orthodoxes²² où s'édifie l'Église du Christ !

De telles affirmations sont très graves car elles sont des négations du principe de non contradiction. Ce principe est à la base de la recherche et de l'expression de vérité et veut qu'« une chose ne puisse pas être elle-même et être son contraire, en même temps et sous le même rapport ». Ainsi une figure géométrique ne peut pas, en même temps et sous le même rapport, être un cercle et un carré ! Dans *Lumen Gentium* et dans la note explicative, il est affirmé que 1° la définition de l'Église n'a pas changé ; 2° que « subsistit in » dit mieux la vérité de l'Église que « est » ; 3° que l'Église du Christ est l'Église catholique et aussi qu'elle est

présente dans les églises regardées autrefois comme dissidentes et considérées maintenant comme églises sœurs !

Une nouvelle définition de l'évangélisation

En décembre 2007, un document de la Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi précise la question de l'Évangélisation. Il rappelle que la Mission est donnée à l'Église par le Christ ; que tout catholique doit avoir à cœur cette Mission ; mais que l'Évangélisation s'entend pour les non chrétiens seulement.

À l'égard des chrétiens non catholiques (Orthodoxes, Protestants), on aura une attitude empreinte d'un grand respect, de dialogue et de partage des valeurs. Déjà en 1993, l'accord de Balamand entre catholiques et orthodoxes réglait l'intervention de l'Église catholique dans les pays de l'ancienne U.R.S.S.

En pratique, l'Église Catholique promet de ne plus chercher à convertir les orthodoxes et condamne leur évangélisation. À la fin de l'U.R.S.S., des centaines de missionnaires se sont portés vers ces pays ; ils ont été rappelés et on leur a enjoint de cesser immédiatement leur action missionnaire.

Notes :

18 : Monseigneur Ranjith, Sri Lankais d'origine, est secrétaire de la Congrégation pour le Culte Divin. Répondant à une interview, il dit : « *La réforme postconciliaire n'est pas entièrement négative ; au contraire, il y a même de nombreux aspects positifs dans ce qui fut réalisé. Mais il y a aussi des changements introduits abusivement, qui continuent et se poursuivent, avec des effets nocifs sur la foi et sur la vie liturgique de l'Église.... Il y a aussi d'autres aspects peu cohérents avec la beauté et l'émerveillement de ce qui se célèbre sur l'autel. Tout n'est pas mal dans le Novus Ordo, mais beaucoup de choses doivent encore être mises en ordre en évitant d'autres dommages pour la vie de l'Église* » (Osservatore Romano 19/11/2007).

19 : 1789 : date du début de la Révolution française se donnant pour devise la trilogie maçonnique : liberté, égalité, fraternité. Cette révolution a détruit les fondements du pouvoir et de la société chrétienne. À Vatican II, les hommes d'Église ont fait leur révolution, sapant les fondements du pouvoir et de la société ecclésiale, se donnant pour maîtres mots : liberté religieuse, collégialité, œcuménisme, étranges échos dans l'Église de la devise révolutionnaire.

« *Le problème des années soixante était d'acquérir les meilleures valeurs exprimées de deux siècles de culture « libérale ». Ce sont en fait des valeurs qui, même si elles sont nées en dehors de l'Église, peuvent trouver leur place - épurées et corrigées - dans la vision du monde. C'est ce qui a été fait.* » (Joseph Cardinal Ratzinger - Mensuel « Jésus » - Nov. 1984 - p.72)

20 : Cf. Décret Conciliaire sur l'Église : *Lumen Gentium*, 8.b.

21 : Dans la traduction officielle française du « Denzinger », catalogue des textes du Magistère, aux éditions du Cerf, « *subsistit in* » est rendu par « *être présent dans* ». Ne dit-on pas que traduire, c'est trahir !

22 : Les Orthodoxes sont des chrétiens d'Orient qui ont rompu l'unité avec le Pape par le schisme. Les premières dès 431 ap. J.C. ; les dernières en 1054 ap. J.C. Elles refusèrent les conclusions théologiques de nombreux conciles œcuméniques sanctionnées par l'Autorité Suprême du Pontife Romain. Leur rupture avec le St Siège est donc fait d'un mélange compliqué de schisme et d'hérésie. Dans le dogme sur la Sainte Trinité, refus de la formule catholique : « *Le St Esprit procède du Père et du Fils, « Filioque* » ; refus des dogmes du purgatoire, de l'infaillibilité pontificale, refus du célibat obligatoire des prêtres, refus des dogmes de l'Immaculée Conception et de l'Assomption.

Une période très dangereuse pour la Foi

Nous vivons donc des temps très bizarres et une période très dangereuse pour la Foi. En effet, le face à face de la Tradition avec le Progressisme n'est plus aussi tranché qu'il y a vingt ans. Il y a situation de méli-mélo. Autrefois, devant les folies de certaines réformes faites au nom du Concile, il était facile de dénoncer les erreurs en affirmant la Tradition. Aujourd'hui, Vatican II n'est plus regardé en rupture avec la Tradition mais en continuité. « La seule interprétation de Vatican II c'est la lumière de la Tradition ». Monseigneur Lefebvre réclamait cela au Pape en 1982 ; en août 2005, le Pape affirme ce critère à Monseigneur Fellay au cours de l'audience pontificale. Le Cardinal Ratzinger, en son temps, rejetait le critère de discernement, déjà proposé par Monseigneur Lefebvre : dans le Concile interprété à la Lumière de la Tradition, 1°) nous garderons tout ce qui est bon, 2°) nous interpréterons de manière traditionnelle ce qui est équivoque, 3°) nous rejetterons ce qui est faux et mauvais. Le Cardinal Ratzinger refusait, argumentant que tout le Concile regardé à la Lumière de la Tradition est bon. Le problème réside dans le fait que sous des mots qui sonnent de manière traditionnelle, des notions fausses se sont introduites.

Les mêmes mots ont été gardés mais le sens a changé.

Ne pouvant s'entendre sur la signification de la formule : « Le Concile interprété à la Lumière de la Tradition », le Pape Jean Paul II a condamné Monseigneur Lefebvre l'accusant d'avoir une fausse notion de la Tradition. C'était en Juillet 1988, par le Motu Proprio *Ecclesia Dei Afflicta*.

Nous en sommes arrivés à un moment où la discussion est très subtile. La physiologie du combat a changé : d'une époque où la ligne de partage était très visible, on en est venu à la situation de mêlée où il est difficile de définir exactement la position du



Mgr Fellay

contradictoire, plongé qu'il est dans un brouillard d'idées souvent elles-mêmes contradictoires. Mais en son fond, l'enjeu du combat est le même. C'est pourquoi, nous ne pouvons pas aller trop vite par des accords pratiques. Il faut une grande prudence et d'abord éclaircir le fond du problème ; en venir à une discussion théologique sur les points d'achoppement.

Le problème de l'excommunication

Cela fait deux ans et demi que Rome n'a plus d'arguments à opposer pour empêcher la levée de l'excommunication des Évêques de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie-X. Lors d'une visite à Rome, le Cardinal Castrillon Hoyos m'a dit : « Vos objections contre le Concile et ses réformes ne vous mettent pas en dehors de l'Église ». Il m'a suggéré d'écrire au Pape pour lui demander qu'il enlève cette excommunication, en faisant acte d'humilité et non de culpabilité. A Monseigneur Lefebvre, des années durant, il fut réclamé de reconnaître ses erreurs s'il voulait voir arranger sa situation ! C'est encore un exemple qui montre qu'à Rome, le climat a changé. Néanmoins, depuis Novembre 2005, rien n'a bougé sur ce sujet.

En fait, l'affaire du retrait de l'excommunication est une question d'équilibre « politique ». L'état de rébellion dans l'Église est tel que le Pape doit être très prudent. Le tollé des évêques contre le motu proprio sur la Messe montre que le Pape doit aussi tenir compte de cela afin de ne pas bouleverser l'Église.

Au Vatican, de plus en plus clairement, il est reconnu que seuls ont été excommuniés les évêques, car seuls ils tombaient immédiatement sous le coup de la condamnation ; les fidèles et les prêtres ne l'ont jamais été²³.

Mais ce n'est pas partout que l'on rencontre une telle attitude. Ailleurs, au contraire, la rage des évêques se fait sentir. Ainsi en Ukraine, un Évêque a fait brûler trois églises où la Tradition catholique était remise à l'honneur ; pour l'une d'entre elle, il était personnellement présent quand on a enfoncé la porte d'entrée.

Ces faits et tant d'autres, m'ont fait dire par un prélat à Rome : « Vous avez perdu le monopole de la désobéissance ! »

En conclusion :

Plus on avance, plus il nous faut montrer le sérieux de nos paroles par les faits. Et les faits, c'est vous ! Fidèles, familles, écoles, congrégations religieuses. C'est cela qu'il faut apporter comme preuve. Déjà le Cardinal Castrillon Hoyos l'a reconnu : « Les fruits de la Fraternité et de la Tradition sont bons, donc il y a l'Esprit Saint. »

Face à la négation du principe de non contradiction, il y a la réalité des faits. Or il ne s'agit pas de nous personnellement ; le bien que nous défendons, n'est pas pour nous, n'est pas notre bien personnel, c'est le bien de l'Église.

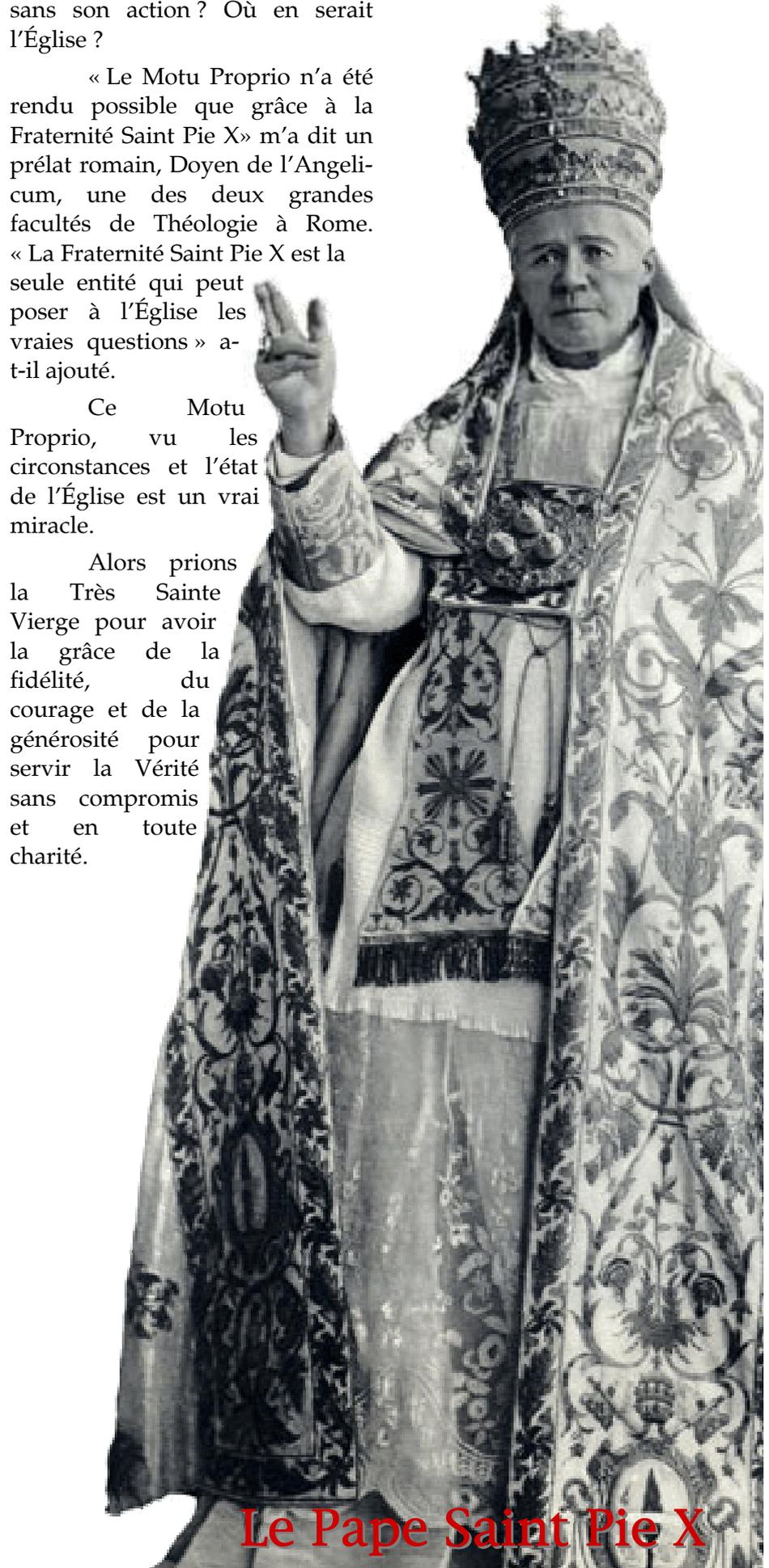
Bénéissons Dieu d'avoir daigné susciter Monseigneur Lefebvre ! Où en serions-nous sans son action ? Où en serait l'Église ?

« Le Motu Proprio n'a été rendu possible que grâce à la Fraternité Saint Pie X » m'a dit un prélat romain, Doyen de l'Angelicum, une des deux grandes facultés de Théologie à Rome. « La Fraternité Saint Pie X est la seule entité qui peut poser à l'Église les vraies questions » a-t-il ajouté.

Ce Motu Proprio, vu les circonstances et l'état de l'Église est un vrai miracle.

Alors prions la Très Sainte Vierge pour avoir la grâce de la fidélité, du courage et de la générosité pour servir la Vérité sans compromis et en toute charité.

« A qui met le prix pour être sauvé, Dieu ne refusera pas le salut, c'est certain ! » *



Le Pape Saint Pie X

Notes :

23 : D'après l'agence de presse Zenith (zenitfrancais@zenit.org), le 15/01/2008 : « Le cardinal Castrillon Hoyos a clarifié le statut actuel des membres de la Société de saint Pie X suite aux excommunications par le Vatican de membres du groupe, en 1988, en raison du geste schismatique de Mgr Lefebvre qui avait ordonné quatre évêques de manière illicite en disant : « L'excommunication pour une consécration faite sans la permission du Pape n'affecte que les évêques qui ont réalisé cette consécration et les évêques qui ont reçu l'ordination épiscopale sous cette forme illicite dans l'Église, mais elle n'affecte pas les prêtres ou les fidèles. Seuls ces évêques sont excommuniés ».

Mission Saint Pie X
Quartier La Peyrie
B.P. 3870
LIBREVILLE - GABON
Téléphone : (241) 76.60.18
Télécopie : (241) 74.62.15

DESTINATAIRE

Comment nous aider ? A la demande de nos lecteurs intercontinentaux nous donnons le numéro de C.C.P où vous pouvez nous aider.

C.C.P. | 23|038|98|T|020| Paris,
ou envoyer un chèque à l'ordre de la
Mission Saint Pie X à notre adresse.
Merci !

Un grand départ ...quoi !

Ah, ça ! On va pas oublier ça ! Ça quoi ? Mais cette messe de dimanche, le 27 juillet 2008 ! J'ai bien pensé en retardant mon départ pour le village ; parce que chaque année, avec la famille, je pars au village pour la fête nationale, le 17 août. J'ai pas regretté d'attendre, tellement cette messe, c'était beau, beau, beau...ohhh !

Le Supérieur, Père Patrick Groche, a célébré sa dernière messe au Gabon avant son départ ; l'église était bien remplie, plus que d'habitude, pour un dimanche de vacances. C'était deux prêtres du Gabon qui l'assistaient en tant que diacre et sous diacre : le Père Paterne et le Père Prudent. Tout le monde a bien eu le temps d'écouter le sermon : la Ste Trinité et le Notre Père ; tout était dit. Le Père était ému mais il l'a pas laissé paraître ! Il remercié tout le monde, surtout Monseigneur Lefebvre. Et puis, il a eu un mot plein de reconnaissance pour le père Olivier Rioult qui est déjà parti, trop discrètement...

Après la messe, devant la fontaine du cloître, un fidèle désigné par le Père en personne a prononcé un bon discours de départ. Dommage pour ceux qui ont pas écouté ! Peut-être que ça paraîtra dans le St Pie plus tard... Alors le Père Groche a récité l'angélus et donné sa bénédiction. Beaucoup ont fait la photo avec lui ! Y avait de l'émotion, mais c'était très digne, beaucoup cachaient leurs larmes. On a beau faire, les départs c'est les départs... toutes les bonnes raisons ne retiennent pas l'émotion et ses larmes.

Maintenant, le Père Groche est parti. Il nous a dit qu'il partait faire la retraite de trente jours ! Nous, avec nos cinq jours à Mebba, c'est petit ! Lui, trente jours ! Ah, ça ! Après il va en Angleterre pour apprendre la langue... L'Angleterre c'est loin ! Et après ? « On verra » qu'il a dit. O verra quoi ? Moi, je dis qu'on verra qu'il est plus là, et maintenant, c'est plus comme avant. On va faire comment ? C'est comme ça, et il faut continuer comme avant ; encore mieux même ! Et puis, mon Père, cher Père Groche, merci pour tout, dans ce grand départ... quoi!.



Piekaya